



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Georges DELHALT**, Maire,

Date de convocation :
13 Février 2018

Date d'affichage :
13 Février 2018

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

Etaient présents :

Madame **GALTIE**, Monsieur **PEIRE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LUNAZZI**,
Madame **MOULY**, Monsieur **LALOTTE**, Madame **ROCHER-IBAZATENE**,
Madame **TOURBEZ**, Adjoints au Maire,

Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **CLIMENT**, Madame **PEIRE**, Monsieur **BRODIER**,
Monsieur **DE ALMEIDA**, Monsieur **GALTIE**, Madame **BRODIER**, Monsieur **TCHUINDIBI**,
Madame **DURAND-IBAZATENE**, Monsieur **GEBAUER**, Madame **GALLE**,
Monsieur **ROMERO**, Madame **GRESSIER**, Monsieur **MATHURINA**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Madame **NATIVITE** a donné pouvoir à Madame **GALTIE**
Madame **ROBLIN** a donné pouvoir à Monsieur **MATHURINA**

Absents : Monsieur **MIAN**, Monsieur **DAIRA**,

Secrétaires de séance : Madame **TESSON** et Monsieur **GEBAUER**

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

VU la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'article 11 de la loi du 6 Février 1992 qui a complété l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa instituant le débat budgétaire,

VU la loi n° 2015-991 en date du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi Nôtre »,

VU l'avis de la Commission des Finances sur le DOB en date du 31 Janvier 2018, élargie à l'ensemble des adjoints,

Monsieur **le Maire** donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires qui reprend les données essentielles sur l'investissement 2017.

CONSIDERANT que les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance dans les délais impartis par la Loi, du ROB, Monsieur le Maire leur propose de prendre acte des futurs projets d'investissement pluriannuels que souhaite faire la Commune,

Après avoir débattu, le **Conseil Municipal PREND ACTE** :

- du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la convocation du Conseil Municipal,
- des orientations pour les futurs investissements, à savoir :
 - ✓ La réfection de la rue de Paris (du carrefour de la rue de Paris à la rue du Pont à l'Huile)
 - ✓ Le commencement des travaux pour l'espace culturel
 - ✓ Le renouvellement et l'acquisition de jeux pour les enfants dans différents sites de la Commune (jardin d'enfants, centre de loisirs, écoles, stade)
 - ✓ L'établissement d'un Conseil des Jeunes
 - ✓ L'aboutissement du projet « espace jeunesse »
 - ✓ L'aménagement d'un poste de police municipale dans la maison du gardien près de l'Hôtel de Ville et d'un local pour archives
 - ✓ D'autres investissements ou projets devront se construire autour de ces axes.
- En ce qui concerne l'assainissement, la Commune n'ayant plus de recettes d'assainissement, il convient de faire les travaux nécessaires à la maintenance des équipements.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 22/02/2018 et son compte rendu été affiché à la porte de la Mairie, le 26/02/2018

Le Maire



[Handwritten signature]



Le Maire

Georges DELHALT

[Handwritten signature]